

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 février 2016

-----  
L'an **deux mil seize**, le **quinze février** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 10 février, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaients présents : Mme Danièle MARY, Maire, Mme Christine LA LOUZE, Adjointe, M. Michel MARY, M. Arnaud POITRIMOL, M. Marcel GESNE, M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Absents excusés : M. Jean CHARPENTIER (pouvoir à Mme Danièle MARY), M. Kévin FOUQUET (pouvoir à Mme Christine LA LOUZE), Mme Evelyne BOURLIER (pouvoir à M. Michel MARY), Mme Nathalie LUREAU.

Absent : M. Alain HOYAU.

Secrétaire de séance : Mme Christine LA LOUZE.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte-rendu du 07 décembre 2015,
- ✚ Assainissement :
  - Travaux en cours,
  - Etude de faisabilité de la nouvelle station d'épuration,
- ✚ SIAEP du Perche Sud :
  - Désignation d'un nouveau délégué,
  - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - exercice 2014,
- ✚ Autorisation de procéder aux dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2016,
- ✚ Projet passerelle : devis,
- ✚ Informations et questions diverses.

Suite à la démission de Mme Isabelle Thiéblin, Mme Mary indique que le Conseil Municipal est désormais composé de onze membres et que le quorum est atteint avec la présence de six membres.

## 1- Approbation du compte rendu du 07 décembre 2015 :

Mme Mary rappelle les différents sujets abordés lors du dernier Conseil Municipal.  
Aucune observation - le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 2- Assainissement :

### - Travaux en cours :

Les réparations sur le réseau d'assainissement sont maintenant terminées. Le contrôle de l'étanchéité des canalisations doit être effectué par l'entreprise A3SN dans les prochains jours.

Mme MARY précise qu'une économie d'au moins 20 000 € sera effectuée car au cours des travaux, la décision a été prise de chemiser la canalisation rue du Bouteiller au lieu d'ouvrir la chaussée et de remplacer le collecteur existant.

### - Etude de faisabilité de la nouvelle station d'épuration :

La commune s'est engagée à mettre aux normes la station d'épuration pour 2017.

Il faut dès à présent engager l'étude de faisabilité qui permettra de connaître les besoins actuels et futurs en matière d'épuration et déterminera le nombre d'équivalents/habitants et la quantité de rejets à traiter.

Actuellement, si on observe l'Atlas Régional des zones inondables, la station d'épuration se trouve en zone inondable. Lors de sa construction dans les années 1980, les services de l'Etat ont imposé des levées de terre pour que cette station soit hors d'eau.

Les côtes imposées se sont révélées justes puisque la station de lagunage n'a jamais été inondée.

Cependant, en l'absence de levés topographiques et de demande spécifique, l'Atlas Régional n'a pas été modifié. Il semble qu'une procédure de régularisation pourrait être entreprise et si elle était acceptée, dispenserait la commune de rechercher un autre endroit pour construire la nouvelle station d'épuration.

L'étude de faisabilité doit être lancée rapidement. Mme MARY propose de retenir la société SA2E (qui a suivi les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le bourg) pour un montant de 3 510 € HT (prix négocié). Les membres acceptent à l'unanimité.

<b>Présents : 6</b>	<b>Votants : 6 + 3P</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

### **3- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Perche Sud :**

#### **- Désignation d'un nouveau délégué :**

Suite à la démission de Mme Thiéblin, membre titulaire du SIAEP, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire. M. Crouzillard préalablement délégué suppléant est nommé titulaire et M. Michel Mary devient délégué suppléant. La commune sera donc désormais représentée par Mme Mary et M. Crouzillard (titulaires) et MM. Charpentier et Mary (suppléants).

<b>Présents : 6</b>	<b>Votants : 6 + 3P</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

#### **- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service – exercice 2014 :**

Mme le Maire donne communication aux membres du Conseil Municipal des rapports annuels 2014 du SIAEP Perche Sud (service principal et service Saint Germain de la Coudre) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établis conformément à l'article L 22245 du CGCT et au décret du 02 mai 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces rapports.

<b>Présents : 6</b>	<b>Votants : 6 + 3P</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

### **4- Autorisation de procéder aux dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2016 :**

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2015.

Le Conseil peut en vertu de l'article L1612-1 du CGCT autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2015.

Avis favorable unanime du Conseil.

<b>Présents : 6</b>	<b>Votants : 6 + 3P</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

### **5- Projet passerelle : devis :**

Depuis 2010, diverses réparations ont été effectuées sur la passerelle qui enjambe la Coudre près du stade. Malgré ces interventions régulières, l'ouvrage s'est beaucoup dégradé et la commission des travaux a jugé nécessaire son remplacement.

Deux devis ont été demandés :

- La société PROVERT pour un montant de 8 595,16 € TTC propose un changement de la passerelle tout en conservant les poteaux électriques qui soutiennent l'ouvrage,
- La section BAC Pro Technicien Constructeur Bois du Lycée des Andaines de La Ferté Macé s'était déclarée intéressée par ce projet. Un devis d'un montant de 9 290 € vient d'être fourni auquel s'ajouterait le démontage de l'ancienne passerelle et la mise en place de la nouvelle.

Après discussion, à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter le devis de l'entreprise PROVERT.

<b>Présents : 6</b>	<b>Votants : 6 + 3P</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## 6- Informations et questions diverses :

### - Don pour mise à disposition salle des fêtes :

Mme Mary demande au Conseil l'autorisation d'accepter un don de 50 € reçu du GDS pour une mise à disposition de la salle des fêtes.

Avis favorable à l'unanimité.

<b>Présents : 6</b>	<b>Votants : 6 + 3P</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

- **Emmaüs :** Suite à une restructuration de son activité, Emmaüs nous informe que la Communauté n'organisera pas de vente en 2016 sur notre commune.
- **Tableau réunions des commissions et des Conseils Municipaux de 2015 :** Mme MARY remet à chaque conseiller le tableau récapitulatif de toutes les réunions effectuées en 2015.
- **Réunion commission des travaux :** Une réunion de la commission des travaux aura lieu le 26 février avec les représentants du département pour pré-étude de l'esquisse relative à l'aménagement du centre-bourg.
- **SIAEP du Perche Sud – travaux en cours :** L'entreprise réalisant les travaux Rue du Clos pour le compte du SIAEP Perche Sud a pris du retard. En conséquence, les travaux Avenue de la République et Place Pierre Veau seront également retardés. Désormais tous les branchements eau seront conformes à la législation (suppression des éléments en plomb).

## 7- Tour de table :

- **M. Gesne** demande si le tuyau (eaux pluviales) du chemin de la Haute Poignandière a été redécoupé. Intervention programmée.
- **M. Mary** demande si les chiens sont autorisés dans la salle des fêtes. Mme le Maire répond par la négative et ajoute qu'elle fera apposer une affiche.

*Fin de la réunion : 21 h 40*

*Vu pour être affiché le 18 février 2016  
Conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales.  
Le Maire,*

*Danièle MARY*

*Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme le Maire de Saint Germain de la Coudre et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication. Il est précisé que, sous peine d'irrecevabilité, tout recours contentieux contre cet acte devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement d'une somme de 35 € au titre de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.*